



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Report intégral du CIA sur l'IFSE mensuelle : La Ville met en œuvre la préconisation du SUPAP-FSU

Lors d'une réunion centrale sur le RIFSEEP le 21 septembre dernier, l'élu en charge des personnels, Antoine Guillou, avait annoncé le **projet de la Ville de revoir les modalités de report du CIA* *peu lisibles pour les agents*** (actuellement 75% du CIA reporté sur l'IFSE mensuelle de l'année suivante et les 25% restants constituant une base pour le CIA de l'année suivante).

La proposition de la Ville était de ne plus du tout reporter le CIA sur l'IFSE mensuelle et de **reporter 100% du CIA de l'année sur le CIA de l'année suivante**.

Le SUPAP-FSU s'était opposé à cette proposition. Avec une inflation à près de 6%, et un pouvoir d'achat en baisse constante depuis des années, la majorité des collègues, notamment de catégorie C et B ne parviennent plus à boucler les fins de mois. **Chaque euro compte !**

Dans ce contexte le SUPAP-FSU avait formalisé une contre-proposition : **le report à 100% du CIA sur l'IFSE mensuelle de l'année suivante**.

Nous avons listé les avantages de notre formule :

- **Augmentation de l'IFSE mensuelle chaque année** (sinon l'IFSE reste définitivement bloquée sauf en cas de changement de grade, ce qui arrive...1 ou 2 fois dans une carrière !)
- **Visibilité sur le CIA attribué en décembre** (en mettant les compteurs à zéro chaque année il est plus facile de voir si le CIA attribué par sa hiérarchie augmente, stagne ou baisse).
- **Pas de risque de plafond atteint par les agent.es**, les plafonds d'IFSE étant très largement supérieurs aux plafonds de CIA

L'UNSA avait exprimé son accord avec la proposition du SUPAP-FSU au cours de cette réunion.

**La Ville a finalement décidé de suivre notre proposition...pour 2023.
C'est une avancée très modeste et qui devra être pérennisée à l'avenir !**

* Pour illustrer concrètement :

Situation actuelle

120 € de CIA en 2021 = report de 90 € sur l'IFSE mensuelle 2022 (7,5 €/mois) et report de 30 € sur le CIA 2022

Proposition de la Ville

120 € de CIA en 2022 = report de 120 € sur le CIA 2023

Proposition du SUPAP-FSU adoptée par la Ville

120 € de CIA en 2022 = report de 120 € sur l'IFSE mensuelle 2023 (10 €/mois)

